

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX  
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin  
paraîtra le 8 Janvier

## TRANSFERT du Chantier de Livraison des Engrais à Nantes

Nous signalons à ceux de nos adhérents qui ont l'habitude de prendre livraison de leurs engrais à Nantes, que les engrais seront livrés, à partir du 25 décembre prochain, au chantier situé rue Lanoue-Bras-de-Fer, n° 26, au lieu du chantier n° 10, qui sera fermé à cette époque.

Le chantier du n° 26 sera desservi par le personnel du n° 10.

## Paiement des Factures

Nous rappelons à nos adhérents qu'il est de leur intérêt de vouloir bien faire avant la fin de l'année, soit par versement direct à notre caisse, soit à nos agents, lorsque les commandes ont été transmises par leur intermédiaire, ou encore en versant les sommes dues dans leurs bureaux de poste, au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, à Nantes.

Dans ce dernier cas, ne pas oublier d'indiquer au verso du chèque, la nature de la marchandise payée ainsi que le n° de la commande.

## Syndicat Agricole d'Avessac

### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Membres de la Section d'Avessac sont prévenus, que le dimanche 26 courant, aura lieu, à la salle de la Mairie, à 8 heures et demie précises, une réunion à laquelle ils sont priés d'assister, dans le but : 1° de renouveler le Bureau de la Section ; 2° de grouper les commandes des syndicats désirant se réunir, pour la prochaine campagne de printemps, de la quantité d'acide sulfurique dont ils auront besoin. Ces commandes doivent avoir lieu de toute urgence, les quantités disponibles étant assez limitées.

## LA SITUATION Les Engrais

Nous avons signalé, à la dernière heure, dans notre dernier bulletin, page 3, 1<sup>re</sup> colonne, une ristourne de 0 fr. 50 pour toutes commandes de superphosphates nous arrivant avant le 24 décembre.

Depuis notre publication, nous avons été avisés, à la date du 11 décembre, d'une baisse de 2 fr. 50 par 100 kilos, sur tous les superphosphates à livrer jusqu'à fin mars prochain.

De plus, la ristourne de morte-saison de 0 fr. 50, dont il est question ci-dessus, est portée à 1 franc par 100 kilos, pour les expéditions à faire sur décembre.

Nous pouvons accepter dès maintenant des ordres sur les mois prochains, jusque fin mars.

Nous notons également une baisse sur certains engrais azotés.

Sulfate d'Ammoniaque.....	fr. 170
Cyanamide SPA.....	162

par wagon complet ou pris en magasin

Pour les Nitrates de Soude et de Chaux, les prix variant directement avec les cours de la livre, nous donnerons les prix jour par jour, soit verbalement à nos bureaux, soit par correspondance.

## Exposition d'Animaux de Basse-Cour

La 55<sup>e</sup> Exposition internationale de poules, oies, canards, oies, dindons, lapins, pigeons, chasse, pêche, organisée par la Société Centrale d'Aviculture de France, reconnue d'utilité publique, aura lieu à Paris, du 9 au 14 février prochain.

La clôture des engagements est fixée au 31 décembre 1926.

Le programme est à la disposition des éleveurs et des amateurs, au Siège social de la Société Centrale d'Aviculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7<sup>e</sup>).

## Les Assurances Accidents

Plusieurs personnes nous ont demandé si les polices assurances accidents agricoles, contractées avant avril dernier, les couvraient complètement, bien que la loi du 30 avril 1926 ait étendu les risques professionnels.

Oui ! La réponse n'est pas douteuse. Les polices bien faites (celles du Zénith notamment), garantissent l'assuré contre toutes les conséquences de la législation sur les accidents agricoles. La loi du 30 avril a à la fois complété et interprété la loi du 15 décembre 1922 ; les nouveaux textes ont pris la place des anciens.

L'innovation la plus importante a été d'étendre le risque patronal à tout travailleur, salarié ou non, venant occasionnellement collaborer au travail d'un exploitant, ne serait-ce que quelques heures. Le petit cultivateur, qui travaille seul ou avec sa famille, n'est pas soumis à la loi ; mais, si, même à titre exceptionnel, il occupe un jour ou l'autre de la main-d'œuvre étrangère, salarié ou non, il devient automatiquement responsable des accidents pouvant survenir à ce collaborateur d'occasion.

## Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Le Conseil d'Administration de la C. G. V. s'est réuni à Blois, le 26 novembre dernier. La Loire-Inférieure y était représentée par un de ses administrateurs.

La réunion avait pour but de décider quelle serait l'attitude de la C. G. V. en 1926-1927, en présence de la situation spéciale créée par la récolte si déficitaire de 1926.

La C. G. V. n'a pas à se préoccuper présentement de la mévente des vins, si durement ressentie ces dernières années. Mais elle doit penser à l'avenir, et elle ne peut pas s'endormir, en attendant que les mêmes faits ramènent les mêmes ruines chez les vignerons.

Elle luttera pour qu'aucune des positions acquises, et où elle a organisé sa résistance, ne soit abandonnée. Si 1926 est déficitaire, 1927 peut être surabondant, et la mévente revenir d'un seul coup.

Prétendant la faible récolte, certains intéressés tentent d'obtenir l'abrogation des droits de douanes et règlements divers, protecteurs des vins. La C. G. V. s'oppose à toute tentative de ce genre, sachant que, même les mesures provisoires, sont ensuite difficiles à faire abroger. C'est ainsi qu'elle a décidé de ne pas admettre de modification à la loi qui contingent à 500.000 hectos l'entrée en franchise des vins de Tunisie.

La C. G. V. maintient son point de vue d'opposition au sujet des pays étrangers importateurs de vins en France. Elle persévère à réclamer le règlement des droits d'entrée en franc-or, ou en tout autre monnaie invariable. C'est la protection de la vigne de France.

La C. G. V. continue sa campagne pour l'obtention des droits de vinage et de sucrage, sans que l'un soit la rançon de l'autre.

Enfin la C. G. V. signale à ses adhérents qu'elle a envoyé une délégation auprès des pouvoirs publics, pour que les droits de circulation soient ramenés de 25 fr. l'hecto, tarif actuel, à 15 fr. l'hecto, tarif de juillet dernier.

Le Président du Conseil a affirmé que cette réduction serait faite le 1<sup>er</sup> janvier prochain ; de cette promesse la C. G. V. a pris acte, tout en invitant les groupes viticoles de la Chambre et du Sénat à se tenir prêts à intervenir, dès janvier 1927, s'il y avait lieu.

La Confédération avertit les vignerons qu'ils doivent se méfier des statistiques de la récolte 1926, qui sont prématurément publiées comme pronostics de la quantité des vins récoltés en France et en Algérie.

Faites par des journaux ayant plus d'attaches avec le commerce en gros qu'avec les producteurs, elles font ressortir des disponibilités plus grandes que celles réellement existantes. Une seule statistique compte, c'est celle des Contributions Indirectes, notant exactement les déclarations de récolte. Elle n'est pas encore parue. D'après les résultats partiels que nous connaissons, les vendanges 1926 sont partout,

même dans le Midi, déficitaires. La quantité de vin déclarée serait estimée, dit-on, inférieure de 20.000 hectos, soit un quart, à celle de 1925.

La Confédération, Groupe de la Loire-Inférieure, remercie les communes vigneronnes qui ont répondu à son appel et lui ont attribué des subventions pour son budget de défense.

Pour le Groupe nantais de la C. G. V.,  
DE CAMRAN.

## PRAIRIES ÉPUISÉES

Capital foncier improductif  
(SUITE)

La couche supérieure, riche en azote, se mélange avec les couches plus profondes, riches en éléments minéraux ; la terre subira avantageusement l'action des agents atmosphériques rendant assimilables ces éléments utiles à la végétation. Ce cas ne se présente pas fréquemment.

En général, la prairie devenue improductive a épuisé le sol en acide phosphorique et en potasse.

Dans ces conditions, le défrichement ne peut donner de bons résultats que si on restitue au sol ces éléments qui lui font défaut. L'excès de matières organiques provoque un déséquilibre de végétation et si on fait succéder une céréale au défrichement, on aide la feuille, mais peu le grain.

Lorsqu'on connaît bien la composition chimique du sol à défricher, le taux de matières organiques et la proportion d'éléments minéraux qu'il contient, on peut alors apporter tel ou tel élément en quantité suffisante, de manière à rétablir l'équilibre favorable à la végétation de la plante qui succédera à la prairie défrichée. Dans les sols non calcaires, l'acide phosphorique peut être incorporé sous forme de scories ou de superphosphate ; la potasse sous forme de chlorure. Quant à la chaux, il est indiqué de n'en faire usage qu'avec modération, parce qu'elle mobilise l'azote et, si on en met en trop grande quantité, la nitrification devenant très active, l'excès d'azote prédispose la céréale à la verse. Les matières azotées sont détruites en pure perte.

Quant le sol est riche en calcaire, l'emploi de la chaux est franchement nuisible, pour les mêmes raisons que nous venons d'énoncer. Afin de ne mélanger que peu à peu la couche d'humus avec le calcaire sous-jacent, on n'excètera que des labours superficiels, d'abord, et de plus en plus profonds ensuite. Pour ameublir le sol dans ses couches profondes, faire suivre la charrue ordinaire d'une charrue sous-solèveuse.

Ainsi, le défrichement a un double effet : il ameublir et nettoie le sol et il constitue un moyen de l'enrichir.

Les terres d'anciennes prairies, amendées, fertilisées et convenablement préparées, peuvent donner, pendant plusieurs années, des récoltes exigeantes en azote — telles que les céréales, le blé en particulier — sans recevoir d'engrais azotés, sauf en cas de nécessité, une certaine dose de nitrate de soude au printemps, pour fertiliser les céréales qui ont souffert de l'hiver et pour relancer la végétation, si elle est languissante.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que le défrichement ne donne pas toujours des avantages immédiats, comme c'est le cas, par exemple, pour les terres fortement humifères qui, parfois, ne peuvent être amendées que dans l'espace de deux ou trois ans, car il faut lutter contre les graminées des mauvaises herbes qui, enroulées dans les couches profondes du sol, depuis une époque plus ou moins éloignée, se trouvent ramenées à la surface, où elles germent.

Ce sont les façons énergiques et répétées qui ont raison des plantes salissantes et qui assurent le champ libre aux cultures subséquentes.

En somme, sauf lorsqu'il y a des causes très particulières, susceptibles de contrarier la réussite du défrichement, il est certain qu'en général on peut obtenir les meilleurs résultats de cette opération, toutes les fois qu'il s'agit de prairies improductives ou d'un rendement trop faible. On reconstruit la fertilité par des fumures appropriées, basées sur les exigences du sol.

La prairie « retournée » peut porter, au printemps, une avoine ou des féveroles. La terre, ayons-nous dit, a été ap-

pauvre surtout en acide phosphorique et en potasse : donc, lorsqu'on veut cultiver, après défrichement, une céréale ou une autre plante exigeante, il est absolument nécessaire d'incorporer au sol une certaine quantité de ces éléments, suivant les besoins du sol, lesquels sont indiqués par l'analyse chimique.

Enfin, lorsqu'on veut rétablir la prairie sur le même sol, on fait une seconde récolte fumée et on ensème l'année suivante.

Les terres en prairies, étant retournées avant l'hiver, subissent l'influence favorable des agents atmosphériques, la nitrification s'y fera plus aisément ; ces terres s'amélioreront et elles seront alors mises avantageusement en culture au printemps.

Dans les terres tourbeuses, l'écochage est souvent nécessaire. Les cendres provenant de l'incinération des matières organiques sont répandues à la surface du sol et incorporées, par un labour, avec la couche sous-jacente, non écobuée.

Le chaulage et l'application d'engrais minéraux compléteront très utilement cette opération et rendront le terrain apte à produire de bonnes récoltes.

Parmi les mesures à envisager pour intensifier la production agricole, il faut comprendre la régénération des prairies improductives ou d'un trop médiocre rapport, car il y a là une source tarie pour l'élevage et l'agriculture, c'est-à-dire une non-valeur, un poids mort. Dans l'exploitation agricole, d'où improductivité d'une partie du capital foncier, amoindrissement de la valeur de la terre elle-même.

Henri BLIN.

## Pour de bonnes récoltes il faut des terres saines

On entret par terre saine une terre dans laquelle l'eau passe facilement et ne reste jamais stagnante à la surface du sol, même après de longues pluies. Pour qu'une terre soit saine, il faut d'abord qu'elle repose sur un sous-sol suffisamment perméable et que sa composition physique soit telle qu'elle-même ne présente pas, dans sa structure, d'obstacles à la circulation normale de l'eau.

Toutes les terres reposant sur un sous-sol normalement perméable et qui ne renferment qu'une proportion minime d'argile sont des terres saines, telles les terres siliceuses, les terres calcaires et les terres de landes. Si la proportion d'argile augmente et n'est pas corrigée par une dose suffisante de calcaire, la terre s'alourdit, devient moins perméable et finit par ne plus laisser passer l'eau qui stagne à la surface du sol après les pluies. Sans aller jusqu'à la limite extrême qui transforme ces terrains en marécages d'hiver, on conçoit que, du moment où l'eau reste à la surface du sol, la végétation des plantes qui occupent le terrain se ralentit, les racines ne pouvant plus respirer ni nourrir convenablement la plante (le phénomène de la nitrification est, en effet, presque nul).

Pour que ces sols puissent avantageusement porter des plantes cultivées, il est indispensable de les assainir. On peut y arriver par une méthode spéciale de culture, la culture en billons.

La surface du sol, après les labours, se présente alors comme plissée. Les parties surélevées, ou billons, constituent un terrain sain qui porte la culture, l'eau que le sol ne peut absorber s'écoule par les parties creuses ou dérayées, qui séparent les billons les uns des autres.

Ce mode de culture a de multiples inconvénients : les façons culturales sont plus longues, plus difficiles, la récolte plus compliquée, il faut compter, avec les dérayures, d'un tiers à un quart de terrain perdu, suivant la largeur des billons, etc... Pratiquement, on ne doit avoir recours aux billons que lorsqu'on ne peut assainir le terrain autrement, ou que le fumier ou la terre végétale faisant défaut, on se voit obligé de les concentrer sous la plante même.

Quant le terrain, moins imperméable, permet d'élargir beaucoup les billons, on arrive à la culture en planches, celles-ci ayant une largeur moyenne variant de deux à dix mètres.

Lorsqu'on le peut, il vaut beaucoup mieux avoir recours au drainage, qui permet la culture à plat, plus pratique et plus rémunératrice.

Dans les prairies, le drainage peut être simplement exécuté à peu de frais par des

fossés disposés de loin en loin dans le sens de la pente et dans les dénivellations. Dans les terres labourables, de tels fossés généraient considérablement les travaux de culture, d'autant qu'ils devraient être plus profonds. Dans ces conditions, on dispose au fond de ces fossés de 0 m. 80 à 1 mètre de profondeur, des pierres cassées, du machef ou encore des fascines en bois de châtaignier, qui est peu putrescible, puis on recouvre le tout de terre en prenant bien soin de remettre la terre végétale au-dessus, on faisant un bourrelet assez accusé pour qu'une dépression ne se forme pas par la suite avec le tassement qui se produira au bout de peu de temps.

Ces drains en pierres, machef ou fascines sont faciles à établir et permettent d'utiliser, en hiver, une main-d'œuvre, même peu habile et moins coûteuse, mais ils ont l'inconvénient de n'avoir qu'une durée limitée, ces drains se comblant au bout d'un temps, variable suivant les circonstances et les soins avec lesquels ils ont été établis, mais ne dépassant guère une douzaine d'années. Ces drains sont des plus recommandables dans les situations où il y a seulement une partie du champ à assainir, une « mâque », sorte de petite source, à tarir au milieu d'un champ, mais si tout le terrain doit être drainé par un système régulier de tranchées espacées de 10 à 15 mètres, il vaut mieux avoir recours au drainage en tuyaux de poterie, beaucoup plus coûteux, exigeant une main-d'œuvre expérimentée et spécialisée, mais d'un fonctionnement parfait et d'une durée presque illimitée, quand il est soigneusement établi et entretenu.

Ce mode de drainage consiste essentiellement dans le creusement de tranchées parallèles, au fond desquelles on dispose bout à bout de petits tuyaux de poterie, par lesquels se fait l'évacuation des eaux en excès.

Si élevé que soit aujourd'hui le prix de revient de drainage d'un hectare, c'est une dépense qui sera vite amortie par l'excédent de récoltes obtenues. Les inconvénients de l'excès d'humidité d'un sol sont en effet multiples. Le principal inconvénient est l'imperméabilité à l'air de ce sol. L'oxygène faisant défaut, la nitrification des matières organiques est déficiente, par suite les plantes manquent d'azote assimilable et les terres restent acides. De plus les racines ayant, malgré tout, besoin d'oxygène pour respirer, sont obligées de rester dans la partie superficielle du sol, elles ne peuvent donc aller chercher les éléments fertilisants en profondeur, et en période sèche, ces racines superficielles ne pouvant puiser l'humidité dans le sous-sol, la plante se dessèche rapidement.

Les terres humides sont, de plus, des terres froides, où la végétation part tardivement au printemps ; il peut donc y avoir, pour le blé par exemple, risque d'échouage avec les variétés tardives.

Les terres trop humides sont des terres difficiles à travailler, qu'on ne peut prendre qu'à certaines époques de l'année, les binages, roulages et sarclages du début du printemps et sont souvent impossibles. Les engrais y ont un rendement très réduit, les récoltes obtenues sont de mauvaise qualité et très sujettes aux maladies cryptogamiques.

Le drainage fait disparaître tous ces inconvénients et permet parfois de transformer en terres d'excellente qualité de véritables marécages.

Si l'imperméabilité du sol n'est pas exagérée et due seulement à son manque de profondeur, il est souvent possible de l'améliorer par des labours profonds. C'est ce que nous étudierons dans un prochain article.

J. VALENTIN,  
Ingénieur agronome.

## Transport des chaux agricoles

Le Ministre des Travaux Publics ayant accordé aux réseaux la mise en application provisoire de leur proposition du 27 octobre dernier, relative au transport des chaux et des déchets de chaux en sacs pour l'usage agricole, ces marchandises sont désormais inscrites dans le tarif P. V. 22/122 (engrais), avec application du barème 26 par wagon de 8.000 kilogrammes, à condition toutefois qu'elles laissent 12 % de leur poids sur le tamis de 324 mailles par centimètre carré.

De plus, sauf dans le cas où les envois sont expédiés ou reçus par un syndicat

agricole ou une coopérative agricole, les déclarations d'expédition doivent être accompagnées d'une attestation d'un syndicat agricole ou d'une coopérative agricole du département de la résidence du destinataire justifiant la qualité d'agriculteur de ce destinataire.

## LA CHAUX BLUTÉE

C'est un produit nouveau dans l'Ouest et forcément discuté, parce qu'il n'est pas encore connu.

La chaux blutée est obtenue par l'extinction rapide, en vase clos, des chaux vives, réduites en poudre et blutée par divers procédés, bluterie à tamis ou séparateur à vent.

Le blutage permet d'évincer toutes les impuretés contenues dans la chaux : scories, déchets de charbon, incuits, surcuits, et de ne livrer qu'un produit de toute première qualité.

Ce système d'extinction et de blutage des chaux a été fait uniquement dans le but de favoriser l'emploi des chaux en agriculture.

De nombreux cultivateurs avaient renoncé à l'emploi de la chaux, parce que la main-d'œuvre nécessaire devenait trop onéreuse en employant la chaux en roche, il fallait trouver un moyen plus économique, comme l'épandage des engrais à la volée ou au distributeur, c'est l'unique raison pour laquelle nous avons été amenés à créer une usine pour traiter notre chaux en roche en la rendant également épandable au distributeur.

C'est donc de là un gros avantage au point de vue main-d'œuvre, si pénible à trouver dans la culture ; un autre avantage, c'est la répartition parfaite sur toute la surface, par conséquent, économie de quantité réalisée et meilleur rendement.

La mise en sacs permet de l'emmagasiner à l'avance, si besoin, et de ne l'employer qu'au moment voulu, alors que la chaux vive ne peut se conserver dans son état vif plus de quelques jours, surtout en temps humide.

L'eau nécessaire à l'extinction est réduite au strict minimum, les appareils modernes permettent une extinction rapide à l'eau chaude, la chaleur d'extinction chauffant l'eau passant dans ses serpentins, cette adjonction d'eau est largement compensée par la pureté du produit, qui ne contient plus qu'à l'état infime les impuretés de la chaux, plus de sureuits qui ne s'éteignent pas, et surtout, plus d'incuits, dont la valeur est nulle dans les terres.

Les grandes exploitations de la Beauce et du Perche n'emploient plus que cette sorte, livrée chaque année par milliers de tonnes, alors que l'emploi de la chaux en roche a été complètement abandonné.

A titre de référence, un ingénieur agronome du Loiret écrivait en juin 1924, au moment de la création de la chaux blutée :

« Je vous répète une fois de plus que j'ai suis ravi des résultats obtenus avec votre chaux blutée, une Commission de Conseil, lors généraux du Loiret, membres de l'Office agricole, va probablement venir visiter les cultures de mes fermes pour en voir les résultats obtenus par le chaulage. »

Qu'ajouter à cela ?  
M. Davost, la Cour-de-Livré, par Craon, nous écrivait le 11 janvier 1924 :

« J'ai eu entière satisfaction de votre chaux tamisée, j'ai reçu des demandes de renseignements de la part d'un certain nombre d'agriculteurs, j'ai donné des renseignements très favorables à ce mode d'emploi de la chaux qui, j'en suis persuadé, a beaucoup d'avenir. »

Ce sont donc les usagers eux-mêmes qui, après emploi, disent les résultats obtenus, cela vaut mieux que toutes les analyses plus ou moins justes.

Il y a quinze jours, M. Blavier, agriculteur à Montreault, est venu nous commander, ici même, 30 tonnes de chaux blutée, en nous suppliant de livrer, car notre carnet de commandes était plein, enthousiasmé qu'il était des résultats obtenus.

Aujourd'hui même, M. de Maulne, qui a des fermes à Bécon (Maine-et-Loire), est venu nous dire que les 45 tonnes de chaux blutée employées sur ses fermes lui avait démontré que dans les champs chaulés avec cette sorte, la germination du blé avait été beaucoup plus rapide que dans les champs non traités ; que le blé était plus dru et sans apparence de mauvaises herbes.

Vous conclurez, mais il est facile de s'adresser à ceux qui connaissent la chaux blutée, c'est la meilleure façon de se rendre compte de son efficacité, et nous avons des dizaines de lettres du même genre que nous ne demandons même pas à nos clients.

## Proposition de Loi

VOTÉE PAR LE SÉNAT

portant révision des Baux à ferme à longue durée

Le Sénat a voté, ces jours derniers, une proposition de loi portant révision des baux à ferme à longue durée. Mais la Chambre des Députés ne s'est pas encore prononcée sur l'adoption de cette loi. Or, il semble ressortir des renseignements que nous avons recueillis à bonne source, que la Chambre apportera des modifications sensibles au texte du Sénat, ce qui rendra inévitable le retour du texte devant la Haute Assemblée.

## UNION CENTRALE DES SYNDICATS DES AGRICULTEURS DE FRANCE

### L'offensive contre les Producteurs

En nous faisant parvenir le communiqué ci-joint, l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France proteste avec indignation contre les perquisitions opérées au siège de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles. Elle y relève une atteinte directe et grave aux libertés syndicales. Les lois du 21 mars 1884 et du 12 mars 1920, qui constituent la charte organique des Syndicats professionnels, ont confié à ces groupements « l'étude et la défense des intérêts » de leurs membres. En cherchant à accorder par des conseils donnés publiquement, les intérêts des producteurs de lait et ceux de la consommation, l'Union du Sud-Est n'a fait que remplir son rôle légal et exercer un droit absolu. La poursuite de ce chef est un abus de pouvoir ; c'est aussi une maladresse. Il n'y a pas de loi qui puisse obliger les agriculteurs à vendre du lait, surtout à perte.

L'Union Centrale proteste également contre les perquisitions opérées, sous les mêmes prétextes, au domicile particulier des chefs désintéressés de l'Union du Sud-Est. De tels procédés sont, en l'espèce, la négation même du principe de l'inviolabilité du domicile.

Elle invite toutes les Fédérations syndicales de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et du monde ouvrier à se joindre à elle pour assurer à toutes les professions le libre exercice de leurs droits légaux.

Un certain nombre d'inspecteurs de la Sûreté lyonnaise ont procédé aujourd'hui, à une descente en force, dans les nouveaux locaux de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles, 1, rue Bellecour, à Lyon. Cette opération de police était faite en vertu d'une Commission rogatoire, du juge d'instruction d'Annecy tendant à rechercher le rôle joué, vis-à-vis des producteurs de lait, par l'Union du Sud-Est et le Secrétariat du Lait, organisme d'étude au service des Fédérations laitières régionales.

Des perquisitions ont eu lieu également au domicile personnel de MM. Félix Garçon, président de l'Union du Sud-Est ; Emmanuel Voron, vice-président délégué, et du chef de service du Secrétariat du Lait.

Un certain nombre de pièces ont été saisies pour être transmises au juge d'instruction. Les opérations ont duré toute la matinée.

Elles soulèveront sûrement la plus vive émotion parmi le monde agricole de notre région, et lendemain surtout de l'Assemblée générale de l'Union du Sud-Est qui a eu précisément à s'occuper l'organisation de la défense des droits des producteurs agricoles.

L'importance de l'organisation professionnelle ainsi mise en cause, qui groupe 1.171 Syndicats unis et 300.000 adhérents, ne manquera pas de donner à ces perquisitions judiciaires un grand retentissement, alors surtout qu'elles ont comporté la mise en cause de personnalités jouissant d'une grande notoriété et de l'estime générale dans notre région.

## Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ — ELAGAGE D'ARBRES — TRAVAIL A FORFAIT

Ne saurait invoquer les dispositions de la loi du 9 avril 1898, l'élagage d'arbres qui n'a pas été embauché par une commune en ladite qualité, mais qui a reçu d'elle l'entrepreneur d'un lot de platanes à élaguer dans une rue, moyennant le prix de 28 francs l'un, travaillant à son temps, avec ses outils et l'aide d'un ouvrier choisi et payé par lui, sans être soumis à la dépendance et à la subordination de la ville, qui n'était en aucune façon son patron. C'est ce qui résulte d'un arrêt de la Cour de Dijon, en date du 25 mai 1926.

VILLE DE SAINT-DIZIER contre P.

La Cour,

Attendu qu'il est reconnu par toutes les parties en cause que, le 10 novembre 1924, alors qu'il travaillait pour le compte de la ville de Saint-Dizier à l'élagage des platanes de la rue Berthelot, P... est tombé sur le sol d'une hauteur d'environ

cinq mètres, par suite de la rupture de la courroie de la griffe qui le maintenait à un arbre et qu'il a été blessé dans cette chute au pied gauche ; qu'il soutient que l'accident dont il a été victime rentre dans la catégorie des accidents de travail régis par la loi du 9 avril 1898, ce que contestent les appelants ;

Que la question est de savoir s'il était ou non un ouvrier au service de la Ville, lui ayant loué son temps et son travail, ou bien un entrepreneur d'un ouvrage à effectuer ; que cette question doit être résolue, en considération, non pas de la condition sociale de l'accidenté, mais exclusivement du contrat qui le liait à la ville de Saint-Dizier ;

Qu'il ressort des faits et documents de la cause que P... n'était pas embauché comme élagueur de la ville de Saint-Dizier, mais qu'il avait reçu d'elle l'entrepreneur d'un lot de platanes à élaguer moyennant le prix de 28 francs l'un, travaillant à son temps, avec ses outils et à l'aide d'un ouvrier choisi et payé par lui, sans être soumis à la dépendance et à la subordination de la Ville, qui n'était en aucune façon son patron ; que c'est, par suite, à tort que les premiers juges ont dit que l'accident était soumis aux lois sur les accidents du travail ;

Par ces motifs,

Statuant sur l'appel formé par la Ville de Saint-Dizier et la Compagnie d'Assurances « Le Soleil-Sécurité générale » contre le jugement du tribunal civil de Wassy du 25 novembre 1925 et y faisant droit ;

Infirmes le dit jugement ;

Et par décision nouvelle, dit et juge que P... étant un entrepreneur et non pas un ouvrier vis-à-vis de la Ville de Saint-Dizier, ne peut, à raison de l'accident qui lui est arrivé le 10 novembre 1924, réclamer le bénéfice des lois sur les accidents du travail ;

Le déboute en conséquence de toutes ses demandes, fins et conclusions ;

Le condamne aux entiers dépens de première instance et d'appel.

Observations. — La jurisprudence de la Cour de cassation s'attache, avant tout, au contrat qui lie les parties et qui doit être un contrat de louage, impliquant, au point de vue du travail, un lien de dépendance entre l'ouvrier et le patron et un devoir de surveillance et de direction imposé à celui-ci.

La décision déferée à la Cour de Dijon, dans l'espèce rapportée ci-dessus, adoptait la théorie d'après laquelle il faudrait envisager avant tout la condition sociale de la victime plutôt que le contrat intervenu ; il est, en effet, souvent très difficile, pour l'application du risque professionnel, de déterminer où finit le contrat de travail et où commence l'entreprise.

Y a-t-il louage de services, le travailleur est préposé et l'employeur responsable. Y a-t-il entreprise, l'employeur cesse de jouer le rôle de préposé et d'être responsable des actes de l'entrepreneur.

La question ne reste pas moins souvent, malgré ce critérium, que d'être embarrassante, même en dehors d'un service gratuit. Il est parfois difficile de distinguer nettement dans quel cas le travailleur peut être considéré comme un préposé, lors de l'accident.

Aussi, dans un prochain article, nous reviendrons sur cette question des accidents du travail pour examiner la valeur de distinction de l'entreprise et du louage de services, à raison de la responsabilité du commettant. Nous verrons ce qui constitue la qualité d'ouvrier ou d'entrepreneur et, par là même, à quel employeur doit incomber la responsabilité de l'ouvrier accidenté.

G. GRAUX.

## Engrais potassiques

D'une façon générale, toutes les plantes exigent pour se développer, des quantités variables d'azote, d'acide phosphorique, de potasse et de chaux. Si l'on se base sur les quantités de chacun de ces éléments qui sont enlevées au sol par une culture quelconque, c'est presque toujours la potasse qui est utilisée dans les plus grandes proportions ; certaines plantes comme la pomme de terre et la betterave exigent même des quantités réellement considérables. Or, et c'est là un fait qui peut sembler extraordinaire, avant 1914, les engrais potassiques étaient à peine connus en France tandis qu'on employait déjà des quantités importantes d'engrais azotés et phosphatés. Il est vrai qu'à cette époque il était relativement difficile de se procurer de la potasse qui venait en grande partie des mines allemandes de Strassfurt ; les mines d'Alsace appartenant aussi à l'Allemagne.

Depuis 1918, les mines d'Alsace sont Françaises et leur exploitation reprise rationnellement permet aujourd'hui de faire largement face à tous les besoins du pays. Or, si l'emploi de ces engrais potassiques a considérablement augmenté en France depuis 1918 il n'en reste pas moins vrai que la potasse, absorbée par les plantes dans des proportions généralement très supérieures à l'acide phosphorique, est beaucoup moins employée sous forme d'engrais que ce dernier élément, et, particulièrement dans notre région de l'Ouest, les cas ne sont pas rares où l'emploi des engrais phosphatés par rapport à celui des engrais potassiques est de 5 à 10 fois supérieur.

Pour expliquer un peu cet état de choses, il faut reconnaître que les sols de notre région sont pauvres en acide phosphorique et que de plus la potasse qui se trouve souvent en assez grande abondance dans les sols d'origine schisteuse, fréquente dans l'Ouest de la France, n'est

pas fixée dans le corps des animaux et fait presque intégralement retour à la terre par les fumiers et purins quand ceux-ci sont bien entretenus et utilisés. Mais il ne faut pas oublier que la potasse se trouve généralement dans le sol sous un état tel que la plante ne peut en profiter que dans d'infimes proportions et que par conséquent même en tenant compte des explications ci-dessus, les engrais potassiques devraient toujours être employés au moins à égalité avec les engrais phosphatés qui souvent ne sont eux-mêmes utilisés qu'avec beaucoup trop de parcimonie.

Une autre raison qui a retardé l'extension des engrais potassiques c'est que souvent on ne sait ni les choisir, ni les utiliser rationnellement. Le cultivateur peut, en effet, hésiter entre quatre sortes d'engrais potassiques :

1° La sylvinite ordinaire qui renferme de 12 à 16 % de potasse pure.

2° La sylvinite riche qui renferme de 18 à 22 % de potasse pure.

3° Le chlorure de potassium qui renferme de 48 à 50 % de potasse pure.

4° Le sulfate de potasse qui renferme de 46 à 48 % de potasse pure.

Les sylvinites renferment, en plus de la potasse sous forme de chlorure de potassium, de la soude sous forme de chlorure de sodium ; le chlorure de potassium est un sel à peu près pur ; dans le sulfate de potasse on a éliminé tout le chlorure et la potasse s'y trouve à l'état de sulfate.

Pour s'orienter dans le choix de ces divers engrais, nous allons donner quelques règles générales très simples au cultivateur de la région de l'Ouest :

1° Ne jamais employer de sulfate de potasse (trop cher), ni de sylvinite ordinaire (trop grévé par les frais de transport par suite de son pourcentage peu élevé en potasse pure).

2° Faire usage de sylvinite riche dans les terres légères et riches en calcaire et de chlorure de potassium dans les terres fortes dépourvues de chaux.

3° Employer les engrais potassiques dans très bonne heure particulièrement dans les terres fortes où il n'y a jamais à craindre de déperdition de potasse, cet élément étant retenu intégralement par le pouvoir absorbant du sol quelque soit l'abondance des pluies.

Nous adressant maintenant à ceux qui veulent pénétrer un peu plus avant dans l'étude des engrais potassiques, nous allons parler de la soude qui se trouve sous forme de chlorure dans la sylvinite et qu'on a souvent accusé de diminuer la valeur de l'engrais et d'en compliquer l'emploi.

Nous trouvons dans *Le Journal des Agriculteurs de Belgique*, un article signé P.-L. Laurent, dont nous extrayons les passages ci-dessous :

« Il était admis jusqu'ici que les éléments minéraux indispensables au développement de la plante, se composaient exclusivement de potasse, chaux, magnésium et fer, et que, par conséquent, la soude pouvait, sans inconvénient, être exclue de la fumure.

Or, en Bavière, un grand nombre de cultivateurs emploient, depuis longtemps, outre les engrais ordinaires, un sel provenant des déchets des salines, et renfermant 92 à 96 % de chlorure de sodium (sel de cuisine ordinaire).

« Bien que la soude ne semble pas constituer, à proprement parler, un aliment pour la plante, les agriculteurs bavarois n'hésitent pas à faire usage de ce sel, parce qu'ils ont observé l'action fertilisante remarquable qu'il exerce sur les plantes cultivées comme sur les plantes des prairies.

« Il faut admettre que le sel dissout et décompose les substances nutritives renfermées dans le sol ou dans les engrais artificiels, et facilite ainsi leur assimilation par les plantes. La soude met la potasse en circulation, le chlorure agit de même vis-à-vis de l'acide phosphorique et de la chaux. Les plantes trouvent ainsi plus facilement leur nourriture.

« Parmi les plantes cultivées qui tirent profit de la présence dans le sol du chlorure de sodium, l'orge et la betterave se placent au premier rang.

« Le sel de cuisine agit indirectement et développe toute sa puissance fertilisante quand la fumure fondamentale est complète.

« Wohlmann a étudié tout spécialement l'influence du chlorure de sodium sur la betterave et a fourni la preuve que la betterave fourragère comme la betterave sucrière recherchent le sel. D'ailleurs, la betterave est originaire des côtes maritimes. Aujourd'hui encore, on rencontre la betterave à l'état sauvage dans les prés salés au bord de la mer. Les variétés culturales se sont habituées peu à peu aux terres pauvres en sel, mais, cependant quand on fait l'analyse chimique de la betterave cultivée, on constate l'existence d'une forte proportion de soude et de chlorure, qui sont les parties constitutives du sel marin. La cendre de la betterave renferme 13 % de potasse, 15 % de magnésium, 23 % de sodium et 11 % de chlorure.

« Il ne fait aucun doute que les résultats excellents, que procure l'emploi de la kaïnite dans la culture de la betterave fourragère doivent être attribués, en grande partie, à la richesse de cet engrais en chlorure de sodium (34 %).

« Sur 1.000 parties de betteraves fourragères, il y a 2,8 parties de soude et 2,3 parties de chlore, alors que ces proportions ne dépassent pas 0,6 et 0,3 pour la betterave sucrière. On conçoit dans ces conditions, que les sels de potasse riches en chlorure puissent procurer une plus forte récolte que les sels de potasse dé-

pourvus de chlore, comme le sulfate de potasse.

« Non seulement le sel produit un excédent de récolte, mais il augmente aussi la richesse en sucre de la betterave. Wohlmann a calculé que les betteraves fourragères Eckendorf renferment 7.230 kilos de sucre à l'hectare, quand elle ne reçoivent pas de sel marin et 9.741 kilos quand elles bénéficient d'une fumure saline, et que la richesse en sucre augmente ainsi de 1,3 %.

« Signalons toutefois qu'en terres lourdes, le sel doit être employé avec prudence et mesure, afin que la constitution physique du sol ne soit pas défavorablement influencée, car le sel marin accroît le sol.

« Un agronome des plus appréciés en Allemagne, où l'étude de l'action des sels potassiques sur les sols et les cultures a été poussée sérieusement, disait le 9 octobre 1926, au cours d'une conférence faite à Cassel :

« Les betteraves sucrières et fourragères se trouvent même beaucoup mieux de cette fumure à la kaïnite que lorsqu'on fait usage de chlorure de potassium et surtout de sulfate de potasse. On a pu établir à plusieurs reprises qu'une fumure suffisante de potasse a diminué considérablement l'attaque de la rouille et que l'action protectrice était plus grande par l'emploi de la kaïnite ou du chlorure que par celui du sulfate de potasse. »

L'annuaire agricole de la Suisse publié (année 1925, p. 639), une étude très documentée sur la fumure potassique de la vigne, son influence sur le rendement et la qualité du raisin, par C. Dusserre, chef de l'établissement fédéral de chimie agricole à Lausanne et D. Ch. Godot, directeur de la station cantonale d'essais viticoles à Auvèrner.

Nous ne retiendrons, pour la question qui nous intéresse aujourd'hui, que la partie de la conclusion qui y a trait et que voici :

« Quant à l'action comparée du sel à base de chlorure et du sel à base de sulfate, nous avons constaté un rendement moyen un peu plus élevé par l'emploi du premier. Les dosages trouvés pour les composants du moût et du vin sont si rapprochés pour les deux catégories que l'on ne peut pas conclure à une différence dans la qualité du produit. Si la dégustation a permis de classer en premier le vin provenant des rangées avec potasse, les avis ont été partagés quant à la différence entre les vins produits par les 2 sortes de sel. On a jugé dans l'ensemble plus favorablement le vin des vignes fumées au chlorure de potassium. »

En résumé, nous pouvons dire que, d'une façon générale non seulement la soude et la forme chlorure pour la potasse n'ont pas une action défavorable sur la végétation, mais qu'elles permettent au contraire d'obtenir des récoltes plus abondantes et d'une qualité supérieure. Il faut reconnaître toutefois que l'emploi des sels chlorurés et riches en soude (sylvinites), est plus délicat et qu'en particulier dans les terres fortes et dépourvues de chaux il est beaucoup plus prudent d'employer du chlorure de potassium. Il serait cependant d'un grand intérêt d'étudier si, même dans ces terres, en chaulant suffisamment et à condition de l'employer suffisamment tôt, la sylvinite riche ne donnerait pas encore des résultats supérieurs.

Nous rappelons enfin à nos lecteurs que, dans les situations où la sécheresse est de règle pendant la période estivale, la sylvinite exerce une action très marquée sur la rétention de l'humidité dans le sol et permet ainsi une meilleure nutrition de la plante cultivée (en particulier betteraves repiquées).

J. VALENTIN,

Ingénieur agronome.

## CONSEILS DE SYLVICULTURE

(Réponse à un abonné désireux de créer un taillis mélangé de châtaignier, de chêne et d'acacia.)

Châtaignier, chêne et acacia peuvent vivre en mélange ; tout terrain convenant au premier, convenant aussi aux deux autres, mais non réciproquement.

Le châtaignier exige un sol siliceux frais, exempt de calcaire ; l'acacia marque simplement une préférence pour les sols siliceux ; le chêne est indifférent.

La croissance du châtaignier est plus rapide que celle du chêne, son rendement en volume, sur une même surface et dans le même temps, est sensiblement double. Celle de l'acacia est intermédiaire entre la croissance du châtaignier et celle du chêne.

D'autre part, les perches du taillis de chêne, par suite de l'importante proportion d'aubier que présente leur bois, n'ont pas, pour les usages industriels, la valeur des perches de châtaignier ou d'acacia.

Dans un mélange de trois essences, le châtaignier, par la rapidité de croissance et l'abondance de ses rejets de souche et de ses semis, par l'épaisseur relative de son couvert ; l'acacia, par l'abondance de ses rejets de souche et de ses dragées, ainsi que par la rapidité de sa croissance, élimineront plus ou moins rapidement, mais sûrement, le chêne.

Pratiquement il convient donc, dès qu'il est établi que le châtaignier peut s'acclimater d'un sol, de lui donner la prépondérance dans le peuplement et de ne lui associer que des essences à croissance rapide et aptes à se reproduire ou multiplier aisément : acacia, frêne, érable, pins...

Par leur tempérament et par la rapidité de leur bois, ces essences pourront fournir les éléments d'une futaie sur taillis

Si néanmoins le chêne était introduit dans le taillis de châtaignier, comme élément des futurs balivages, il conviendrait que ce soit par taches, plutôt qu'en mélange intime, afin de réduire au minimum les dégagements protecteurs de son développement.

Le choix des essences constitutives du taillis étant arrêté, même si le semis a été préféré à la plantation pour l'exécution du boisement, il sera bon de planter les futurs éléments de la futaie. Il leur sera donné ainsi une légère avance de croissance en vue de la sélection dont ils seront l'objet, dès le passage de la première exploitation.

Pour des essences à graines lourdes et volumineuses à enracinement profond, telles que le châtaignier et le chêne, la préférence est généralement donnée au semis. Pour l'acacia, dont la germination est lente et incertaine, et dont le jeune semis est particulièrement tendant pour tout herbivore qui pénétrerait dans le terrain ensemencé, la plantation s'impose. Si, néanmoins, le semis était adopté, il conviendrait de préparer la germination de la graine, préalablement mélangée à du sable, par un court séjour dans du fumier de ferme en fermentation.

Les graines à employer doivent, autant que possible, avoir été récoltées, au cours de l'automne précédent le semis, sur des arbres vigoureux, pas trop vieux, végétant dans la région sur des terrains analogues, au point de vue minéralogique, au terrain dont le boisement est envisagé.

Les semis ne sont exécutés qu'au printemps, afin de soustraire la graine à toutes les causes de destruction, gelées, rongeurs, insectes, auxquelles elle serait exposée pendant l'hiver.

Les grosses graines, glands et châtaignes, sont conservées, pendant l'hiver, soit à l'état nu dans un local aéré, à l'abri de la gelée et des rongeurs, pour y être fréquemment visitées et purgées de celles qui porteraient des traces d'altérations transmissibles, soit en stratification, avec du sable ou de la paille finement hachée, dans des caisses, ou en terre dans des silos garnis intérieurement de paille. Les glands peuvent encore être conservés dans l'eau, dans des bacs percés de trous et noyés dans une eau courante non susceptible de congélation.

Au printemps, dès que les gelées tardives ne sont plus à craindre pour les jeunes plants, les graines sont semées après une préparation très superficielle du sol.

Des différents modes d'exécution des semis, les semis par bandes, sont ceux qui nécessitent le minimum de dépenses pour la préparation du sol et les quantités minima de graines.

L'ensemencement d'un hectare exige : par bandes, 400 kilogrammes de glands ou 1.200 kilogrammes de châtaignes ; par pots, 250 kilogrammes de glands ou 700 kilogrammes de châtaignes.

La préparation du sol, qu'il est préférable de faire soit au cours de l'automne et au plus tard de l'hiver qui précède l'exécution des semis, peut généralement se localiser par places ou par bandes de 50 centimètres à un mètre au plus de largeur, à l'espace de deux à trois mètres au plus d'axe en axe. Si le sol est embroussaillé, elle consiste dans l'arrachage au pic des broussailles sur les surfaces réduites à ensemencher. L'ameublissement superficiel du sol qui en résulte est généralement suffisant. Si le terrain est nu et peu pierreux, un labourage superficiel par bandes parallèles ; s'il est rocailleux, un épierrement par pots très profonds suffisent.

Au moment du semis, il est bon, après avoir fait tremper les graines dans de l'eau légèrement tiède, de les enrober de poudre de minium ou de bouillie bordelaise, pour les préserver des rongeurs. Cette précaution, particulièrement efficace pour les petites graines, l'est moins pour les grosses, qu'il est préférable, lorsqu'on le peut, de semer dans des tubes découpés dans des roseaux, par une section au-dessous de chacun des nœuds.

Les graines doivent être enterrées à une profondeur n'excédant pas quatre fois leur diamètre. La terre dont elles sont recouvertes doit être soigneusement tassée, en évitant, sur terrains peu perméables, la formation de cuvettes dans laquelle l'eau, en séjournant, altérerait graines et plants.

Le sol meuble, sensible à l'érosion par le vent, ou en climat très chaud, les graines peuvent être semées avec une céréale, dont le chaume, après récolte du grain, maintiendra le sol et abritera les jeunes plants des ardeurs du soleil de l'été.

DELACOURCELLE,

Chargé de cours de sylviculture à Grignon.

(Agriculture Pratique).

## Le Sulfatage des Pêchers

La culture des pêchers, qui était confinée jadis à la vallée du Rhône et à la vallée de l'Eyreux, pour ce qui concerne nos régions du Sud-Est, tend aujourd'hui à se développer un peu partout par suite de beaux bénéfices laissés par cette culture. Dans nos régions montagneuses du Dauphiné et Savoie, aux expositions du Midi en sols perméables, profonds et frais sans humidité permanente, la réussite est assurée. C'est pour cela que nous avons engagé, il y a deux ans, tous les viticulteurs des combes chaudes de Savoie à essayer cette culture en association avec la vigne. Depuis, de nombreuses personnes ont visité nos grands centres de production de la vallée du Rhône et sont arrivées à appuyer notre propagande en faveur de cette culture.

Pour le moment, il nous semble plein d'intérêt de parler des maladies du pêcher et de donner aux arboriculteurs les moyens de se préserver des attaques des champignons qui boursoufflent les feuilles, dessèchent les branches et font tomber feuilles et fruits. Nous avons à ce sujet des documents précieux que nous allons signaler à l'attention des nombreux professionnels et amateurs, lecteurs du progrès agricole et viticole.

Parmi les champignons très dangereux qui attaquent les pêchers, surtout dans les années à printemps humides et froids, nous avons :

1° Le cloque, champignon qui boursouffle les feuilles, tiges et fruits et favorise leur chute ;

2° Le Coryneum Beyerinkii, qui amène le dessèchement des bourgeons floraux dès janvier, et parties foliacées de l'arbre.

Contre ces deux affections, les sulfatages à base de sulfate de cuivre et de chaux sont absolument souverains. Depuis 1902, nous avons suivi ces applications et partout le succès le plus complet a couronné les efforts des arboriculteurs.

Suivant les renseignements qu'a bien voulu nous fournir notre vieil ami Renaud, arboriculteur à Tournon-sur-Rhône, ce fut M. Viviani-Morel, de Lyon, qui préconisa le premier les sulfatages dès 1901, dans son journal « Lyon Horticole ».

Peu après, nous avons vu les sulfatages appliqués à Tournon-sur-Rhône, par MM. Renaud, Ozier aimé, Bert et Pradier. La formule appliquée était de 4 % de sulfate et 4 % de chaux grasse. M. Renaud applique aussi des bouillies acides à 7 % fin novembre.

Actuellement, à Tournon, on sulfate en décembre et quelques jours avant l'épanouissement des fleurs avec la bouillie bordelaise basique à 3 % de sulfate et 3 % de chaux.

Dans la vallée de l'Eyreux, les premiers sulfatages furent appliqués et généralisés par M. Louis Bousquinaud, de Saint-Laurent-du-Pape, en 1910, en sa belle exploitation de Hautussac. Cette année-là, qui fut désastreuse, par suite des pluies quotidiennes de juin, il fut le seul à récolter, grâce à ses sulfatages. L'exemple fut décisif et l'année suivante, la majorité des producteurs traitèrent leurs arbres.

Actuellement, tous les arboriculteurs, de Beauchastel à Saint-Sauveur-de-Montagnat, pratiquent les sulfatages basiques, de façon à avoir une belle bouillie bleue. Les uns font deux sulfatages : décembre et avant la fleur, et d'autres un seul sulfatage avant la fleur.

M. Silas Faugier, le maître arboriculteur, ne fait que le traitement de printemps. Il nous écrit, à ce sujet, que les pêchers témoins non sulfatés, perdent en année pluvieuse, feuilles et fruits.

Producteurs de pêches du Dauphiné, de Savoie et d'ailleurs, sulfatez vos arbres. Ajoutons en terminant, que l'Office de Savoie a décidé d'organiser une excursion d'étude, en juin prochain, dans la vallée de l'Eyreux, célèbre depuis 25 années, pour sa culture classique parfaite (sulfatages, fumures, taille, irrigation et beauté des fruits).

Arthur CADORET,

Ingénieur agricole, Directeur des Services agricoles de la Savoie.

## Acide Sulfurique

Nous éprouvons de plus en plus des difficultés très grandes à nous procurer les emballages indispensables pour la livraison de l'Acide Sulfurique. Les fabricants de touries en grès et les verreries demandent pour leurs expéditions des délais qui ne nous laissent pas pouvoir espérer ces réceptions, à Nantes, avant la fin de février, et même le commencement de mars.

Nos fournisseurs avaient passé des ordres assez importants en fabrique, mais ils ont été débordés par l'intensité des commandes d'acide. D'un autre côté, ils renoncent à se charger d'un matériel coûteux et surtout très encombrant lorsque la saison d'emploi est passée. Beaucoup de syndicats ont accepté et acceptent encore de garder les touries à leur compte, touries qui leur serviront les années suivantes et faciliteront grandement leur approvisionnement d'acide.

Notre dernier bulletin a indiqué sommairement les prix de l'acide.

Pour les touries, nous ne disposons plus, depuis quelques jours, que de touries en verre de 30 litres, facturées 25 francs — et non reprises. — Le stock réservé de ces petites touries touche au reste à sa fin, et nous craignons arriver, sous très peu de jours, à son épuisement total. Nous serivons toujours ceux qui fournissent leurs emballages.

## Sulfate de Cuivre

La chute de la livre anglaise influant sensiblement le prix de revient du cuivre métall en France, le Sulfate de Cuivre est livrable aujourd'hui à un prix qui devient intéressant.

Pour une quantité déterminée et jusqu'à fin décembre, nous pouvons accepter les commandes à fr. 315, toutes nos conditions ordinaires, très prompt livraisons.

Pulvérisateurs à dos pour la vigne (Perras).....	225 »
Soufreuses « Etoile » double effet (Perras).....	150 »
Pulvérisateurs à dos pour l'acide sulfurique (Perras) avec double jet.....	282 50
Prix sans engagement et départ Belleville-sur-Saône (Rhône).	

# Marché Mondial des Grains

**BLE.** — Dans sa revue du 7 décembre, le « Corn Trade News » appelait l'attention sur l'importance du facteur de soutien que constituent les achats du Continent, et ceux-ci devront rester au premier plan de l'attention dans les prochains mois ; non seulement il y a de forts besoins à satisfaire, mais les stocks sont partout modérés ou faibles, alors que, d'une façon générale, les producteurs n'augmentent pas leurs offres en Europe.

Le volume des disponibilités présentes et à venir constitue naturellement le principal élément basissier et l'on peut se demander si l'extension de la demande sera suffisante en janvier et dans les mois suivants pour provoquer de la hausse. Les moissons de l'Australie et de l'Argentine se terminent en décembre, et les derniers avis confirmant de bons résultats dans les principales zones productrices, les offres devront marquer une grande augmentation en janvier, sinon avant, car aucun de ces pays n'est organisé pour l'emmagasinage du grain. D'autre part, le Canada devra exporter aussi libéralement en 1927 qu'en 1926, tandis que les Etats-Unis et la Russie seront sans doute à même de mettre sur le marché des quantités beaucoup plus importantes que l'an passé.

Le « Corn Trade News » n'est cependant pas sans faire de réserves concernant une surprise possible. La demande, tout d'abord, peut prendre avec les cours plus bas une extension qu'elle n'a pas connue l'an passé ; les frets sont beaucoup plus élevés qu'il y a un an et ils ne baissent que lentement ; les ensemencements d'automne ont été contrariés par endroits par les pluies excessives, sur d'autres points par la sécheresse, enfin le gros de la récolte de l'hémisphère sud est encore dans les champs, exposé à de possibles intempéries.

Quantités en mer. — A destination de l'Angleterre, 1.267.000 quarters, contre la semaine précédente 1.253.000, et il y a un an 1.648.000 ; du Continent, 2.587.000 quarters contre 2.866.000 et 2.336.000 ; à ordre, 761.000 quarters, contre 722.000 et 614.000. Ensemble, 4.615.000 quarters (10.050.000 quintaux) contre 10.550.000 quintaux la semaine précédente et 4.598.000 il y a un an (10.025.000 quintaux).

# LES RECOLTES CÉRÉALES

Depuis notre bulletin du 4 décembre, les prix des blés ont subi encore une nouvelle baisse que nous ne pouvons évaluer à moins d'une vingtaine de francs par 100 kilos. Peut-être même devrait-on consentir une plus forte baisse, si l'on voulait réaliser promptement un lot assez important.

La grosse difficulté actuelle est de trouver des preneurs. Les importations considérables de blés étrangers, par tous les ports maritimes de Dunkerque à Bayonne, restreignent considérablement les facilités d'écoulement des départements riverains des côtes. D'un autre côté, la culture a peine à se décider à vendre aux prix actuels qui la constituent largement en perte d'un tiers sur ce qu'elle aurait pu obtenir en août-septembre. Elle espère toujours une reprise des cours au début de l'été. Trop de facteurs puissants peuvent intervenir d'ici le mois de mai dans l'établissement des cours pour que nous puissions nous risquer à donner un avis personnel.

Nous avons publié, le 4 décembre, l'opinion des journaux anglais spécialisés dans les affaires de céréales et qui publient des renseignements généralement assez exacts sur les récoltes mondiales. Nous croyons utile de continuer ces reproductions.

Plus près de nous, que pense le marché réglementé de la Bourse de Paris ? Il nous semble que la prudence doit y être la note dominante. Si nous examinons les cotes du blé livrable sur les prochains mois, nous voyons que par rapport à décembre et au-dessus du cours de ce mois,

Janvier vaut en plus...	1.25
Janvier-février liés.....	2 à 2.25
Janvier à avril liés.....	2 à 2.25
Mars-avril .....	1.25

Mai-juin ne seront cotés qu'en janvier. Le commerce des blés et la minoterie ne semblent donc pas entrevoir, pour le moment du moins, de grosses modifications dans les quatre premiers mois de 1927.

Les affaires en blés sont toujours excessivement calmes dans notre région. La chute des prix ne réveille guère les demandes. Nous sommes bien embarrassés pour donner une cote même approximative. Il y a quelques jours on a noté quelques petits achats faits par de petits meuniers vers 100 fr. Aujourd'hui, ce prix ne serait, dit-on, plus praticable et il faudrait, pour réaliser une vente pressée, envisager une baisse de 5 fr. au moins sur ce prix, peut-être même davantage.

« Du Bulletin des Halles du mercredi 15 décembre »

La gelée ne se prononce décidément pas, même à des altitudes assez élevées, où il y a cependant de la neige. Mais elle nous menace, s'il faut en croire les météorologistes, dont les prédictions ne se réalisent pas toujours. Elle serait d'ailleurs la bienvenue, puisque les embarras sont

bel et bien terminées n'importe où ; si elle tardait trop, ne risquerait-elle pas de porter un plus ou moins grave préjudice aux céréales tendres, dont le développement s'est accentué, grâce à la douceur relative de la température. La levée des semences confiées au sol dans les derniers jours de novembre est d'une parfaite régularité.

**PHYSIONOMIE DE LA SEANCE.** — De semaine en semaine, l'affluence est plus importante au marché, libre hebdomadaire. A certaines heures de l'après-midi, la circulation était devenue très difficile aussi bien à l'intérieur de la Bourse de Commerce, qu'à l'extérieur. Les discussions sont animées mais les affaires n'ont pas plus d'importance qu'en ces dernières semaines. La tendance est calme sur tous les articles, mais il n'y a pas de changements de prix aussi accusés que ceux que nous enregistrions la semaine dernière. Remarquons que les agriculteurs sont en assez grand nombre.

**BLE.** — Dans les milieux agricoles comme dans les milieux commerciaux et industriels, on se demande si le régime douanier des blés tendres ne sera pas l'objet, au 1<sup>er</sup> janvier, d'un nouveau changement. Depuis un mois, la situation s'est notablement modifiée, la baisse du change ayant entraîné sur tous les marchés mondiaux des moins-values importantes. Les agriculteurs français, ou pour être plus exact, quelques groupements s'intéressant de façon particulière au blé, soutiennent que l'effondrement des cours, qui est environ de 33 % de la valeur du blé au début de la campagne, justifie pleinement, non pas seulement le rétablissement du droit de 18 fr. 20 (qui sera automatiquement chose acquise le 31 décembre), mais encore son relèvement. Ainsi, M. Henry Girard au nom du Comité directeur de l'Association générale des producteurs de blé, vient de faire valoir à M. Queuille, ministre de l'Agriculture, que même à 18 fr. 20 le droit compensateur des charges particulières que supporte la production indigène ne représente que 11 % de la valeur du blé, alors qu'avant la guerre le droit protecteur atteignait 25 % de cette valeur. Et invoquant l'augmentation des charges de la culture et aussi l'augmentation presque générale des tarifs industriels, il a estimé que l'élevation du droit protecteur du blé était devenu une impérieuse nécessité. Aller à l'encontre d'une telle revendication, serait, ont dit d'autres membres influents des groupements agricoles, vouloir provoquer une fatale réduction de la production fromentière dont les conséquences seraient irréparables. Mais, dans d'autres cercles, l'opinion contraire est formulée, et tout en réclamant la stabilisation douanière, on soutient qu'un droit modéré n'est pas du tout nuisible à l'agriculture en général et qu'il est conforme aux intérêts de la consommation tout entière, citadine ou rurale.

Depuis huit jours, sur beaucoup de marchés des centres de production excédentaire, on constate des écarts très sensibles de cours ; pour des blés d'une qualité équivalente et d'un même poids spécifique, il y a 10, 15 et même 20 fr. de différence. Il est certain que c'est là le résultat du libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. On a vu des offres abondantes et brusques sur diverses places, alors qu'elles restaient fort modérées sur d'autres, ne correspondant point aux besoins ordinaires de la meunerie locale. Les prix vont sans doute s'équilibrer. Au marché libre, les affaires s'engagent assez aisément ; la demande n'y est pas trop active, tout en correspondant assez bien aux offres des courtiers et de certains vendeurs directs.

Nous enregistrons les prix suivants, concernant la marchandise disponible, départ : ils accusent une légère plus-value, comparativement à ceux de la semaine dernière.

Blés de Beauce et Orléanais 163 à 164. Touraine, Loir-et-Cher 166 à 167. Poitou, Vienne 170 à 172. Berry, Indre et Cher 165 à 166. Sarthe et Mayenne 163 à 164. Anjou, Loire-Inférieure, Vendée 163 à 164.

Normandie, Oise, Manche, Seine-Inférieure 160 à 162. Eure 162 à 163. Yonne, Côte-d'Or 163 à 164. Aube, Marne, Seine-et-Marne 160 à 162. Oise, Aisne, Somme, Ardennes 160 à 162. Nord, Pas-de-Calais 160 à 162. Bretagne 163 à 164.

**SONS ET ISSUES.** — Affaires plutôt modérées, malgré l'appréciable fléchissement des prix, qui ne peut que favoriser l'élevage. La température ne s'est pas encore assez refroidie pour stimuler les opérations, tant en disponible qu'en livrable. Offres régulières en toutes marchandises. On traite dans les limites qui suivent :

Sons ordinaires en disponible 76 à 80, en livrable sur les 4 et 6 mois de janvier 79 à 83.

**SEIGLES.** — Demande très calme. Il est hors de doute que beaucoup de minoteries possèdent un ample approvisionnement en seigles, en farine de seigles, ou autres succédanés ; cela explique, sans doute, le quasi marasme que nous constatons depuis une quinzaine de jours.

**AVOINES.** — Affaires bien suivies, la consommation s'étant notablement accrue, avec le refroidissement de la température. Les expéditions sur Paris et les environs sont des plus régulières. Les prix ne subissent que de faibles variations. On obtient les noirs du Centre à des conditions un peu meilleures que la semaine dernière ; par contre, il y a une plus-value sur certaines qualités de Bretagne. Grises de Bretagne 110 à 115. Noires de Bretagne 110 à 115. Bigarrées de Bretagne 106 à 107. Les prix les plus bas s'appliquent aux provenances du Finistère.

**ORGES ET ESCOURGEONS.** — Pas de changement à signaler, les vendeurs comme les acheteurs se montrant encore aujourd'hui tout aussi réservés qu'aux deux ou trois derniers marchés ; on ne prévoit une reprise plus ou moins accentuée qu'après le 1<sup>er</sup> janvier.

En orges de mouture, les prix évoluent de 110 à 113, suivant qualité et provenance. On a traité des lots d'une certaine importance, départ Ille-et-Vilaine, Sarthe, Mayenne.

**SARRASIN.** — Les offres continuent à s'améliorer surtout en provenances de Bretagne et de Normandie. L'animation est devenue plus grande sur les marchés de l'Ouest, ce qui nous indique que les gros travaux extérieurs sont terminés. La médiocrité des offres que l'on regretteait il y a à peine trois semaines, n'était vraiment pas due, comme on l'avait dit tout d'abord, au déficit des rendements.

On tient en disponible, départ : Sarrasin de Bretagne 129 à 132. Sarrasin de la Manche et de Normandie 133 à 135.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 17 décembre 1926.

PREX DES 100 KILOS	
Froment .....	1926 150 à 155
Seigle .....	136 à 138
Avoine .....	10 à 11
Orge mouture.....	110 à 113
Orge brasserie.....	110 à 113
Sarrasin .....	130 à 135
Son .....	81 à 90
Fèves .....	110 à 115
Farine .....	110 à 115

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville 200 à 250  
Paille ..... 95 à 105 |

Foin, les 500 k. en ville... 280 à 300  
Paille ..... 135 à 143 |

### VINS

Nous ne voyons rien à changer à nos précédentes notes, sur les vins de pays. Les affaires de quelques barriques, qui se traitent par ci par là, n'ont pas assez d'envergure pour que l'on puisse en déduire ce qu'on appelle des cours. La convenance joue, dans ces affaires, le rôle principal. En général, les acheteurs doivent s'incliner devant les prétentions des vendeurs.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	900 à 1000
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	800 à 850
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch., »	750 à 800
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., »	500 à 550
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., »	400 à 450

## BESTIAUX

Paris-La Villette, 6 décembre.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps sec et frais est plus encourageant pour le commerce de la viande, mais la boucherie redoute une restriction dans la consommation. Par contre, la baisse récente sur les pores a ranimé la demande du public.

**GROS BETAIL.** — Amenés : bœufs, 4.110 ; vaches, 2.150 ; taureaux, 515 ; soit un total de 6.775, entre 5.762 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 759 gros bovins contre 713.

Les affaires ont été rendues très mauvaises devant l'énorme total arrivé, mais les détenteurs ont essayé de lutter en faisant une grosse relève. Ils n'ont pas pu éviter un recul de deux sous par livre en extra et de cinq sous en moyenne pour les autres qualités.

**VEAUX.** — Amenés, 1.900, contre 2.074 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 208 contre 222.

La vente a été très lente et calme. Un peu de facilité en bons veaux, mais placement très pénible en entredeux où l'on a dû abandonner de trois à quatre sous par livre.

**MOUTONS.** — Amenés, 18.169, contre 18.532 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.060 contre 1.760.

Vente très difficile à la suite de l'annonce par les mégissiers d'une nouvelle baisse de 6 à 8 fr. sur les peaux. La cheville a donc vivement discuté et a fini par imposer une baisse de 5 à 10 fr. par tête, surtout en bonne marchandise.

**PORCELETS.** — Amenés 23 contre 17 il y a huit jours. Vente calme entre 120 et 220 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

**DERNIERE HEURE**  
Paris-La Villette, 6 décembre.

Amenés		Invendus	
BŒUFS .....	4.110	990	
VACHES .....	2.150	680	
TAUREAUX .....	515	135	
Totaux.....	6.775	1.805	

Vente très mauvaise  
VEAUX ..... 1.900 | 50 |

Vente très calme,  
MOUTONS ..... 18.169 | 1.900 |

Vente difficile  
PORCS ..... 3.435 |  |

Vente meilleure.

**COURS OFFICIELS**  
On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>re</sup> q.		2 <sup>e</sup> q.		3 <sup>e</sup> q.		Extr.	
Bœufs .....	9 50	8 35	6 40	10 »			
Vaches .....	9 50	7 60	6 »	10 10			
Taureaux .....	8 »	7 50	6 60	8 35			
Veaux .....	13 40	10 20	8 »	14 50			
Moutons .....	15 30	12 »	10 20	16 40			
Porcs .....	10 70	7 72	5 86	11 »			

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.		2 <sup>e</sup> q.		3 <sup>e</sup> q.		Extr.	
Bœufs .....	5 70	4 68	3 20	6 20			
Vaches .....	5 70	4 26	3 »	6 46			
Taureaux .....	4 80	4 21	3 30	5 18			
Veaux .....	7 98	5 92	4 40	8 70			
Moutons .....	7 65	5 64	4 49	7 53			
Porcs .....	7 50	5 20	4 10	7 70			

Paris-La Villette, 13 décembre.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est brumeux et frais, mais le débit aux abattoirs est plus mauvais que jamais, en raison des restrictions de la consommation. Aussi la cheville est très modérée ou réservée dans ses achats.

**GROS BETAIL.** — Amenés : bœufs, 3.454 ; vaches, 1.800 ; taureaux, 446 ; soit un total de 5.680 contre 6.775 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.049 gros bovins contre 759.

Les arrivages étaient quelque peu chargés pour les besoins actuels, mais les bons animaux se faisaient rares, leur prix a été très fermement tenu, notamment pour les plus beaux achetés par le Nord. En ordinaire, on a, par contre, subi une baisse de deux à trois sous par livre.

**VEAUX.** — Amenés 2.052 contre 1.900 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 298 contre 208.

La vente a été difficile. Les rares bons veaux ont pu être très fermement tenus, mais l'entre-deux s'est très mal placé, pendant de trois à quatre sous, quand la marchandise médiocre a abandonné jusqu'à dix sous par livre.

**MOUTONS.** — Amenés 16.956 contre 18.169 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 312 contre 2.060.

Les arrivages étaient modérés, mais la cheville a été très réservée, par suite des grosses difficultés qu'elle subit pour le mouton aux abattoirs. Aussi, en raison de la petite quantité, les prix ont pu être fermement tenus.

**PORCS.** — Amenés 3.373 contre 3.435 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.160 contre 966.

La vente a été facile. Les détenteurs ont pu obtenir une plus-value de 20 francs par 100 kilos.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 8,10 à 8,20 le kilo vif ; bons maigres de pays, 7,80 à 8,10 ; maigres ordinaires et petite marchandise, 7,50 à 7,80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7,70 à 8 fr. ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7,50 à 8 fr.

**COCHES.** — Vente facile ; la cote s'établit entre 5 et 6 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés » contre 23. Vente calme entre 140 et 220 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

**DERNIERE HEURE**  
Amenés Invendus

BŒUFS .....	3.434	290
VACHES .....	1.800	265
TAUREAUX .....	446	60
Totaux.....	5.680	615

Vente très difficile.  
VEAUX ..... 2.052 | 155 |

Vente très difficile.  
MOUTONS ..... 16.956 | 1.700 |

Vente lente.  
PORCS ..... 3.373 |  |

Vente facile.

## Marché Talensac

Nantes, le 17 décembre 1926.

Amenés		Vendus		PRIX	
				Plus haut	Plus bas
Bœufs.....	46	45	3.20	4.70	
Vaches.....	24	28	3.20	4.70	
Veaux.....	363	363	5.75	6.75	
Moutons.....	277	277	5.80	6.80	
Porcs.....	.....	.....	.....	.....	.....

## FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Lundi 20 : La Boissière-du-Doré, Couffé, Frossay, Nozay, Pauls, Varades, Viellevigne. — Mardi 21 : Legé, Nantes, Doulon. — Mercredi 22 : Grandchamp, Pornic, Savenay. — Jeudi 23 : Le Pellerin. — Vendredi 24 : La Chapelle-des-Marais, Guenrouët, Petit-Mars. — Samedi 25 : Moisdon, Mouzeil, Le Pallet, Sué, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Père-en-Retz. — Mardi 28 : La Meilleraye, Vallet. — Mercredi 29 : Le Pin. — Jeudi 30 : Maumusson, Saint-Nazaire. — Vendredi 31 : Puceul.

## OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

## OFFRES

145. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs, recommandés, authentifiés et sélectionnés. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

147. — A vendre, plants de vigne greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriau, viticulteur, Le Pallet (Loire-Inf.).

152. — A vendre, plants greffés extras : Muscadet, Gros-Plant, Colombar et toutes variétés de l'Ouest ; producteurs directs et greffés ; bois pour greffage ; arbres fruitiers. S'adresser à M. J. Foulon, St-Christophe-la-Couperie (M.-et-L.).

163. — A vendre : 1<sup>er</sup> poulailler 5 mois, pur trait postier, grande origine ; 2<sup>e</sup> taureaux et vaches ameuillantes, bretonnes race pie noire.

171. — A vendre cause cessation de chasse, belle chienne basset, griffonne Vendéenne, 3 ans.

172. — A louer actuellement, une bordure de 4 hectares, avec vigne, brusquement vacante. S'adresser à M. Tartenson, à Souché, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

173. — A vendre, 1 pressoir à cage pouvant faire 8 barriques, en parfait état, avec maie et fausse-maie en bois.

174. — A vendre : 1<sup>er</sup> une très bonne jument de culture, 8 ans ; 2<sup>e</sup> poulettes faverolles, 35 fr. pièce ; 3<sup>e</sup> Chinchillas 4 mois, 40 fr. pièce.

175. — A louer de suite à Saint-Philbert, près la Trinité-sur-Mer (Morbihan), une ferme de 18 hectares. Conditions avantageuses.

176. — A vendre : 1<sup>er</sup> Ecrémuse « Armoric » 60 à 70 litres à l'heure. Excellent état ; 2<sup>e</sup> coqs Wyandotte blancs, excellente origine.

177. — A vendre, bonne jument noire, 10 ans, habituée aux travaux agricoles, franche de collier, trotant un peu.

178. — A vendre, 500 fagots châtaignier pouvant faire de belles rames pour petits pois.

179. — A vendre, excellent miel de pays, prix avantageux.

80. — Jeune homme sérieux, agriculteur exploitant, expérimenté, prendrait fermes ou propriétés à régir.

81. — Ménage cultivateur, libre de suite, demande place. Mari garde, jardin ; femme basse-cour.

82. — On demande à acheter une écrémuse de débit moyen et en excellent état.

83. — On demande pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, un ménage vigneron. Conditions avantageuses. Références exigées.

84. — La ferme-école de la Ville de Nantes au château de la Placelière, à Châteaubleau, demande un valet-porcher, homme de cour, célibataire ou marié. S'y adresser.

## CHAUX POUR L'AGRICULTURE

**CHAUX DE MONTJEAN**  
Grosse chaux en belles pierres blanches ..... 120 »  
Chaux menue ou cendre de chaux » »  
Chaux agricole mélangée..... 110 »  
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum. Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k. Poids de l'hectolitre de grosse chaux : 92 à 95 k. Pureté 90 o/o.

Chaux blutée..... 125 »  
Fleur de chaux blutée..... 145 »  
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois. Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum. Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

## Chaux éteinte pour l'Agriculture

**COMPOSITION APPROXIMATIVE**  
Chaux : 45 %  
Oxydes de fer et d'alumine, matières organiques : 10 %  
Humidité : 45 %  
Livrab. sans vente, par wagons complets de 10 tonnes gare Nantes, au prix de 15 fr. la tonne, chargement compris. S'adresser aux usines Brissoucau & Lotz, 1, rue Bellier, Nantes-Doulon.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sac de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, afin d'obtenir la sortie d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

**PRIX AUX 100 KILOS**  
sans engagement et sauf variations :

**Riz et issues**  
Issues de riz (Lyon) (sacs de 100 k.), 98 »  
Riz Saigon N° 1.... d° 254 »  
d° N° 2.... d° 241 »  
Brusures de riz extra d° mang.  
d° N° 1.... d° 249 »  
d° N° 1 et 2 d° 234 »  
Issues de riz..... (sacs de 75 k.) 122 »  
Remoulages de fèves d° mang.

# PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la  
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES  
Téléphone : 8.81

**PÉPINIÈRES AMÉRICAINES**  
DE L'OUEST  
Etablissements Viticoles  
**Eugène GIRAULT**  
Pépinieriste Viticulteur  
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 8 et 175

Expos. Nationales Tours, Paris  
1er Prix - Médailles d'Or  
H. Concours - Membre du Jury

60 Hectares  
Vignobles et Pépinières  
Plants greffés des meilleures  
variétés - Reproductions directes  
recommandées

Vastes Champs de Pieds nôtres  
Champs d'Expériences  
Authentique Sélection garantie

C'est aux Pépinières GIRAULT  
que nous devons  
nos meilleures Sélections !

Agents sérieux acceptés

**VITICULTEURS - AGRICULTEURS**  
Adressez-vous aux Pépinières  
**Baudouin-Laurenceau**  
4 Saint-Sébastien-sur-Loire  
Maison de confiance fondée en 1838, ayant obtenu plusieurs récompenses

Demandez-lui son Catalogue  
de plants directs et greffés et tous les renseignements  
viticoles dont vous avez besoin.

Nous invitons nos clients à visiter nos pépinières et à goûter nos produits

**MOTEURS ELECTRIQUES**  
Neufs et Occasion - Réparations  
**A. GOHAUD**  
4, quai de la Maison Rouge - NANTES  
Téléphone 31-48  
INSTALLATION LUMIERE ET FORCE

**Etablissements H. BARBOT**  
à TROYES (Aube)

**Brabants**  
112 à 162 kilos

PRIX  
partir de  
460 fr

**Cultivateurs,** demandez notre Catalogue  
et retenez bien ceci !  
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix  
**ACIER PREMIERE QUALITE**  
- GARANTIES LES MEILLEURES -

**DUNLOP**  
Le PNEU  
dont  
la gomme  
efface  
les  
mauvaises  
routes

**Pommes de terre de Semence**  
TOUTES VARIÉTÉS  
Expéditions à partir de 50 kilos  
**MICHEL LE PAPE**  
ERQUE-ARME (Finistère)

Spécialité BLANCS EXTRA-NEUTRE et  
VINS MOELLEUX.  
VINS ROUGES D'ALGERIE  
**LUNEAU-GRIFFON** quai Baco, Nantes.

**VOITURES D'ENFANTS**  
(Spécialité)  
**A. MAINGUY**  
23, chaussée de la Madolaine  
Tél. 24-89 - NANTES  
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

**PLUS DE FEU**  
90 Ans de Succès  
Cuisson sûre des  
**CHEVAUX BOITEUX**  
L'ÉLÉMENT BOYER-MICHEL  
11, rue de la République (Nantes)  
TOUTES SPÉCIALITÉS - BOUCHERIE FINE

Tout l'ameublement  
**A. FOURNIER-GUERIN**  
bénédictin - Tapissier  
4, Place Duchesse-Anne - NANTES  
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,  
Tentures, Tapis, etc.,  
LIVRAISON A DOMICILE

**BANQUE**  
**Albert DELIMÈLE & Co**  
22, Rue du Calvaire, 22  
NANTES  
Maison fondée en 1904

Toutes opérations de Bourses  
Titres - Coupons  
Escompte des Bons de la Défense

**DENTISTE** rue de la République  
et **CLINIQUE DENTAIRE**  
1, Chaussée de la Madolaine - NANTES  
Affiliation aux Membres du Syndicat Central  
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles  
SPÉCIALITÉ DE DENTIERS

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succr  
1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES  
Constructeur

**AUTOMOTO**  
3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions  
**Tours de France**  
1926 1<sup>er</sup> L. BUISSE  
1925 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1924 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA  
1923 1<sup>er</sup> H. PELLISSIER  
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis ..... 625 fr.  
Laveuses perfectionnées, depuis ..... 210 fr.  
Les meilleures Machines au meilleur Prix  
NOUVEAUTÉ : Le Lave-Linge rapide. 25 fr.

**NANTES** 44, Chaussée de la Madolaine  
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau Tél. 6.05 VENTE A CREDIT  
SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 %, sera accordé à tout porteur de la présente annonce

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudouin, 14, quai de l'Hôpital - NANTES  
**O. PILLET, pharmacien** - TELEPHONE 9.08  
DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES  
- BAISSÉ DE PRIX -

**Toute la gamme des moteurs**  
de 1 à 40 CV

Vous la trouverez  
en stocks largement  
approvisionnés à notre  
succursale régionale et  
chez ses dépositaires.  
(LISTE SUR DEMANDE)

**Ateliers d'Orléans**  
de la Compagnie Générale d'Electricité S<sup>a</sup> A<sup>s</sup> C<sup>o</sup> 90 Millions  
Succursale à :

SUCCESSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

**LES CONSEILS DU BON OPTICIEN**  
(SUITE)  
**DES MONTURES**

Nous avons dit combien est nécessaire, pour la conservation des yeux,  
le choix d'une parfaite qualité de verres, après un scrupuleux examen de la  
vue.

Non moins délicat est l'ajustage d'une monture, laquelle conservera  
aux verres tout leur pouvoir correcteur.

La monture (lunette ou pince-nez) doit placer les verres selon une posi-  
tion bien déterminée, suivant qu'ils sont choisis pour la vision de loin ou la  
vision de près. Dans les deux cas, la monture devra être rigoureusement cin-  
trée (très grande importance) et plus ou moins inclinée, de façon que le rayon  
visuel traverse bien perpendiculairement les verres.

La distance frontale, c'est-à-dire la distance du sommet de la cornée au  
sommet de la face postérieure du verre, doit être parfaitement respectée.

La monture, ainsi choisie, aura le double avantage d'être conforme aux  
règles de l'optique et aux règles de l'esthétique.

Quelle différence entre une belle lunette bien ajustée et une autre qui  
ne l'est pas : la première sera gracieuse, marquée d'un « chic » certain, alors  
que l'autre, trop large ou trop étroite, semble vous faire loucher ou paraît per-  
ché sur le nez, quand elle n'écrase pas les cils.

**L. EMARD, opticien spécialiste**  
Tél. 34-59  
3, Rue d'Orléans - NANTES (A suivre).

**P. GALMICHE**  
32, Rue Voltaire - NANTES - Téléphone 33.91

**SES SPÉCIALITÉS :**

Groupes électro-pompe et électrogène	Scies à rubans
Moteurs à essence	Scies à grumes et forestières
Moteurs électriques	Combinées
Moteurs aux huiles lourdes	Machines à sabots
DISPONIBLES	Afuteuses
Neuf et Occasions intéressantes	DISPONIBLES

Perceuses sensibles d'étauli et à colonne, modernes. - Perceuses électriques  
universelles. - Tours parallèles modernes. - Bâtis à meuler. - Marteaux-pilons.  
DISPONIBLES. Demander l'envoi du Tarif C.

**BASCOLES SPÉCIALES POUR CULTURE**  
à grands tabliers (modèles déposés). Construction supérieure renforcée  
**DÉCIMALE PORTATIVE**  
Tablier bas (0,105 au-dessus du sol)  
Bâti chène. Tablier bois. Dossier bois. Crochet de sûreté  
Portée unique : 400 kilos. Dimension du tablier : long. 0<sup>m</sup>75, larg. 0<sup>m</sup>60

MÊME MODÈLE ET DIMENSION À ROMAINE PORTATIVE  
**CHAZELET-SAUVAGE, Constructeur**  
TOURS - 69, Rue de la République, 69 - TOURS

**TAUPANOSÉ DÉTRUIT RADICALEMENT TAUPES**  
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 franc suffit pour détruire 2.500 taupes).  
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ  
Emploi très facile. Résultats obtenus en tout temps et en tout lieu.  
Le flacon 1 fr. (franco contre mandat)  
**MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)**

PRIX ACTUEL : 7 FRANCS

**ELEVAGE**  
de la Grange-Renée, YZEURES (Indre-et-Loire)  
Ligne de Châtelleraut au Blanc

**5<sup>e</sup> VENTE PUBLIQUE**  
**Reproducteurs BOVINS NORMANDS**  
Inscrits au H. B. N. - Production laitière et beurrière officiellement contrôlée depuis 1907

**Le Mardi 4 Janvier 1927, à 13 h. 30 précises**  
**Monsieur J. LEGRAND**  
éleveur à YZEURES, vendra

**1<sup>er</sup> 7 Taureaux normands, 20 Génisses normandes**  
Inscrits H. B. N. Production laitière et beurrière officiellement contrôlée,  
Acclimatés à la température du Centre et du Sud-Ouest de la France.

**2<sup>o</sup> 3 Verrats, 10 Truies**  
de Race Celto-Asiatique,  
de parents ayant obtenu les Premiers Prix au Concours de Paris 1926

**3<sup>o</sup> 2 Verrats, 2 Truies**  
de Race Yorkshire L. W.  
CATALOGUE FRANCO

**PRODUITS MELASSES SUCRAZOTE**  
moins chers et plus nutritifs  
que les SONS, GRAINS, TOURTEAUX  
FABRICATION REPUTÉE  
La plus forte production en France  
157, avenue Malakoff, PARIS (16<sup>e</sup>)  
Tél. (5 lignes) : PASSY 71-53 et la suite  
Province : PASSY-INTER 27

En Vente dans les principales graineteries  
S'ad. à M. René ARCELVY, 16, Bd Lelasseur, NANTES

**MUSIQUE**  
24, Rue du Calvaire, NANTES - Tél. 34.03  
Les Meilleures Marqu... PHONOS  
Le Plus Grand Choix de DISQUES  
Les Dernières Nouveautés en MUSIQUE  
APPAREILS PORTATIFS

**LE ZENITH**  
Société Assurée du SYNDICAT GENERAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VELOUR.  
Incendie - Vol - Accidents  
A. VAULON et C. BOUCHAUD, 17, rue Voltaire  
NANTES

**FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES EN TOUS GENRES**  
**F. DELAROUX**  
19, 21, 27, Rue des Hauts-Parcs - NANTES  
Grand choix de Chambres à coucher et salles à manger  
FABRICATION SOIGNEE

**Couverture - Plomberie - Zinguerie**  
**L. CARD**  
6, Rue Columelle, près Rue Fouré - NANTES

**REPARATIONS EN TOUS GENRES**  
- EAU ET GAZ -

Pépinières et Horticulture réputées Charles  
**CAILLÉ Aîné**, 105, rue de Paris, à Nantes.  
Fondée en 1780. Collection unique. Rosiers des  
plus variétés, arbustes résistants au bord de la  
mer. Très belle collection chèvrets remontants.  
Dahlia, Cannas, plantes grimpances, oignons  
à fleurs, violettes, plants de bordures. Cata-  
logue franco. Téléphone 21-59.

Si vous voulez acheter ou vendre  
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.  
Adressez-vous à MM Aguesse et Perthuis  
**AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST**  
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-30

**POUR LA FEMME**

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la  
Ménstruation. Règles irrégulières ou douloureuses en avance  
ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Migraines,  
Fibrome, Salpingite, Ovarite, suites de Couches, retrouvera  
sûrement la santé rien qu'en faisant usage de la

**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**  
uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de  
propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées  
pendant de longues années.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY est faite spécialement  
pour toutes les maladies de la femme. Elle réussit bien parce  
qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles ;  
elle fait circuler le sang, désinfecte les organes, en même  
temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY  
ne peut jamais être nuisible, et toute  
personne qui souffre d'une mauvaise  
circulation du sang, soit Varices, Phlé-  
bites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac  
ou des Nerveux, Chaleurs, Vapeurs, Écoule-  
ments, soit malaises du

**RETOUR D'ÂGE**  
doit employer la

**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**  
en toute confiance, car elle sauve tous les jours des milliers de  
désespérées.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie  
Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les  
Pharmacies. Le flacon 9 fr. 75,impôt compris.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY  
qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature  
Mag. DUMONTIER en rouge.

**Apoplexie, Esca, Pyrale**  
une seule Pulvérisation d'Hiver au  
**Pyralion Schlessing**  
les détruit radicalement  
22 ans de succès - Millions de références

Les sulfures jaunes sont très chers,  
employez les  
**Sulfures noirs Schlessing**  
extrêmement efficaces, bien meilleur marché

**GUILLON & ROBERT**  
Droguerie et Produits chimiques  
9, Rue de la Paix - NANTES

**Le plus grand succès du dernier Salon est revenu à la Bicyclette**  
**"BLANCHE-HERMINE"**

Extrait du journal "L'AUTO" du 10 Octobre :

« A TRAVERS LES STANDS. - « Blanche-Hermine ». - Y a-t-il un nom de cycles qui sonne mieux que celui  
de la vieille marque qu'a créée notre ami Pierre Mêmes, à Sainte-Hermine, en Vendée, il y a bientôt un quart  
de siècle ?

« Les modèles de « Blanche-Hermine » réalisent un progrès marqué au triple point de vue du choix dans la  
matière première, de la perfection dans le montage et surtout de son nouvel émailage « Vieil Or », qui constitue un  
des plus intéressants du Salon 1926. Pierre Mêmes peut être fier de son œuvre et de son succès. Nous recommandons  
son Stand aux acheteurs avisés. (Salle R, Stand n° 3). »

**CYCLISTES!!!** Concluez, et ne roulez que sur la véritable bicyclette **BLANCHE-HERMINE**.  
**AGENTS!!!** Assurez-vous la représentation de la plus belle et de la meilleure fabrication  
française, qui a permis de révéler des as, comme Le Drogo, champion du Mor-  
bihan 1922-1923.

La nouvelle motocyclette **BLANCHE-HERMINE**, modèle 1927, mono vitesse et à 2 vitesses,  
Les machines à coudre **BLANCHE-HERMINE**, de grand luxe et de précision,  
Les écrémeuses **BLANCHE-HERMINE**, à haut rendement,  
Les nouvelles machines à laver **BLANCHE-HERMINE**, dernières perfections,  
sont aussi supérieures et transcendantes que la bicyclette **BLANCHE-HERMINE**

CATALOGUE SUR DEMANDE

**PIERRE MÊMES, Constructeur** \* Ateliers, Magasins et Bureaux : **SAINTE-HERMINE (Vendée)**  
R. G. Fontenay-le-Comte 1929  
TELEPHONE N° 7